



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2024

Date de convocation

14 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

14 MARS 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.
Virginie MELKI, conseillère municipale, avait donné procuration à Marie-Thérèse HOUREZ, conseillère municipale.
Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Présents.....28

Votants.....33

N° DEL-24-04

Objet

**Signature d'une
convention
opérationnelle entre
la Ville et
l'Établissement
Public Foncier /
secteur « Marly -
Habitations, ruelle
Dufour »**

Secrétaire de séance : Mathilde BARBIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 321-1 et suivant et R 321-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire réuni en séance du 11 mars 2021 portant sur la déclaration d'Intérêt Communautaire « Avenue Barbusse à Marly et Avenue de Verdun à Valenciennes » ;

Vu la délibération n° 2019-093 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France approuvant le Programme Pluriannuel d'Intervention en date du 29 novembre 2019 ;

Vu le projet de convention opérationnelle « Marly – Habitations, ruelle Dufour » ci-annexé ;

Vu le Permis d'Aménager PA 059383 22 O0001 porté par Valenciennes Métropole ayant comme objet l'aménagement de l'avenue Barbusse et de la Place Gabriel Péri ;

Considérant que dans la proposition d'aménagement faite au permis d'aménager, Valenciennes Métropole intègre la ruelle Dufour au périmètre d'intervention ;

Considérant qu'il revient à la ville de traiter ce périmètre de projet dont la vocation est la création d'une poche de stationnement ;

Considérant qu'il convient de mobiliser les outils permettant la mise en œuvre de ce projet, notamment en terme de recyclage foncier ;

Considérant que l'EPF a pour mission d'accompagner les collectivités ayant la volonté de maîtriser leur foncier et de recycler les espaces dégradés, par le biais :

- d'une ingénierie spécialisée,
- d'une capacité de financement des acquisitions, du portage et gestion des biens pour le compte de la collectivité,
- de la prise en charge partielle des travaux de remise en état ou déconstruction, dépollution des sites,

Considérant que le projet municipal s'inscrit dans les objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 de l'Etablissement Public Foncier ;

Considérant que le projet de convention ci-joint comporte la définition du périmètre opérationnel d'intervention, les modalités d'intervention, les engagements réciproques ville/Etablissement Public Foncier ainsi que les matrices budgétaires correspondantes pour une durée de 4 ans ;

Considérant la compétence de l'Etablissement Public Foncier à mener une mission de veille foncière, d'expertise financière, d'évaluation et ajustement permanent des éléments budgétaires en fonction de l'évolution de l'état des sites visés ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier pour procéder aux acquisitions, assurer le portage et la gestion des biens acquis, procéder aux opérations de démolition / remise en état des sites et procéder à leurs cessions,

S'LO

- d'approuver les termes de la convention opérationnelle d'action foncière proposée par l'établissement public foncier,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention opérationnelle, tout document nécessaire à son exécution ainsi que ses avenants.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

La secrétaire de séance
Mathilde BARBIEUX



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le ..05.10.4.1.2024....

Document exécutoire à compter du ..05.10.4.1.2024